



# SAINT-NICOLAS DE REDON

## Une ville où il fait bien vivre

Flash Infos Municipales – AVRIL 2023

### LE MOT DU MAIRE

Bonjour à vous tous,

Le printemps 2023 est aussi le signe de nouveaux investissements annoncés ou en cours.

Après bientôt 3 ans de prise de fonction avec un conseil municipal fortement renouvelé, le budget voté le 29 mars dernier, à la quasi-unanimité, indique clairement les principaux engagements de fin de mandat : maintien de la maîtrise des charges de fonctionnement et programme d'investissements conséquents.

Nous pouvons en effet nous réjouir que la rénovation de l'école de l'Herbinerie, la création de la Maison de Santé et de l'Espace de Loisirs Intergénérationnel, la Sécurisation du PN 395, le projet de Passerelle sur La Vilaine, avancent avec des échéances certes différentes, mais sont bien au cœur de nos travaux. Nous reviendrons longuement sur le budget 2023 dans notre prochain Flash Infos.

Je tiens aussi à souligner notre accompagnement de porteurs de projets privés et publics pour la création : d'une boulangerie en centre-ville - de 90 à 100 nouveaux logements - d'un Centre de transfert des déchets, et la rénovation du Pont SNCF ainsi que d'importants commerces dans la zone commerciale de la Digue Nord.

Au cœur du Pays de Redon, et à sa mesure, notre commune demeure donc toujours attractive pour de nouveaux habitants et de nouveaux porteurs de projets.

Avec mes très cordiales salutations

*Albert Guibard*



### SOMMAIRE

Page 2:

- Dossier: Sécurité Routière
- Gendarmerie Nationale: une convention à venir

Page 3:

- Eclairage public
- Pense bête environnement

Page 4:

- FABRIK à DECLIK
- Le MarSOINS
- Agenda



A compter d'Avril  
**« VITAMINES & PASSION »**  
est votre nouveau  
maraicher



Légumes d'autrefois, fruits locaux, herbes aromatiques. . . Fournisseur de plusieurs restaurants du territoire, Mr et Mme PASQUET sont co-gérants de cette entreprise basée à Plessé.

### VIVRE ENSEMBLE EN BON VOISINAGE AVEC NOS AMIS LES BÊTES

Régulièrement, des plaintes sont déposées en mairie au sujet de chiens errants. Il est rappelé qu'au nom de son pouvoir de police générale (art. L 2212-1 et L 2212-2 du CGCT) et de son pouvoir de police spéciale (art.L 211-22 du Code rural), le Maire est habilité à intervenir pour mettre fin à la divagation des animaux errants.

Les chiens et les chats errants qui seraient saisis sur le territoire de la commune seront conduits à la fourrière, où ils sont gardés pendant un délai franc de 8 jours ouvrés puis seront placés dans une association animale.

L'ensemble des frais sera mis à la charge des propriétaires identifiés le cas échéant. Enfin, le Maire est habilité à dresser un procès-verbal d'infraction à l'arrêté municipal et à mettre en demeure le propriétaire d'un animal pour divagations répétées ou si l'animal est susceptible de présenter un danger ou causer des dégâts sur la propriété d'autrui.

Une amende pénale de 2ème classe pourra être infligée au propriétaire de cet animal.

D'autre part, il est rappelé que chaque propriétaire de chien est responsable de la tranquillité dans son secteur et les aboiements répétés incommode le voisinage. Le dialogue entre voisins est la première chose à privilégier dans ce genre de situation.



Dans toutes les communes, il existe des endroits préoccupants en matière de sécurité routière. Ces difficultés sont quelquefois accrues par l'allure excessive de certains automobilistes, voire par un manque de civisme grandissant. Ces sujets d'inquiétude sont souvent rapportés par les riverains qui soulignent le problème de vitesse dans leur rue, les nuisances sonores, les difficultés à traverser les voies en toute quiétude.

### Comment améliorer les lieux dangereux (dans un contexte budgétaire très contraint)?

Les élus et les services de la ville aidés du Cabinet de Conseil BCG ont examiné les sites identifiés comme « préoccupants » et de nouveaux aménagements ont été réalisés ou sont en cours de réflexion.

Récemment, des travaux ont été effectués pour la réfection et la sécurisation du carrefour de la Rochelle : deux îlots routiers directionnels ont été créés afin de réduire la vitesse des véhicules dans des virages prononcés, créer de véritables voies de décélération et faciliter la circulation des piétons...

Le résultat est apparemment efficace et les riverains semblent satisfaits de cet aménagement.

D'autres sites de la commune suivront avec le seul but d'améliorer la sécurité et le cadre de vie des habitants (rue de Belle-Vue, rue de Chateaubriant, place Eugène La Fontaine, passage à niveau avenue Jean Burel... )

Et la municipalité tient à rappeler que dans le domaine de la prévention routière, seul le respect des règles permet de mieux assurer la sécurité de tous !



Dispositif provisoire et expérimental rue de Bellevue.



Sécurisation du carrefour de la Rochelle

### Un budget municipal construit pour garantir des travaux réguliers d'entretiens

Depuis le début du mandat, une enveloppe à minima de 150 000 euros est dédiée aux opérations récurrentes afin de garantir l'entretien et la réparation des différents matériels, bâtiments et infrastructures de notre commune dont 25 000 € exclusivement pour la voirie. Ces dépenses ne concernent pas les investissements liés à des gros travaux comme par exemple l'aménagement du Passage à Niveau 395.

## GENDARMERIE NATIONALE: une convention à venir

Dans le cadre d'une nouvelle organisation de la gendarmerie départementale, les services auprès des habitants seront, à moyen terme, assurés par les gendarmes regroupés à Guéméné-Penfao ou ceux situés à Redon.

Une convention est en cours de rédaction pour définir les permanences d'ouverture au public, ainsi que les actions récurrentes de prévention, d'intervention, et d'investigation sur le territoire nicolasien. Un projet immobilier de rénovation des logements existants et de création de nouveaux logements est également recherché pour répondre aux besoins en attente.

La perspective de dissolution de la brigade de proximité de St Nicolas de Redon peut susciter beaucoup d'interrogations, voire d'incompréhensions. Aussi pour apporter toutes les précisions utiles, une réunion d'informations avec plusieurs responsables de la gendarmerie est organisée..

### Réunion d'Informations

**Vendredi 12 mai, 18h30**

**Espace Pierre Etrillard**

Présentation et échanges autour des services à la population assurés par la gendarmerie

### Vous souhaitez participer?

Merci de vous inscrire auprès de l'accueil de la mairie avant le 07 mai (places limitées)

## ECLAIRAGE PUBLIC: INVESTIR MAINTENANT, UNE URGENCE

L'éclairage public de la commune de Saint Nicolas de Redon présente un état de vétusté avancé, il est en effet principalement composé de luminaires équipés de source à vapeur de mercure dont la vente est interdite depuis 2015. Ces luminaires énergivores ne sont plus réparables faute de pièces de rechange. Aujourd'hui 25 points d'éclairage public sont inopérants et non réparable sur l'ensemble du territoire communal.

Conscient de cette situation inacceptable, l'équipe municipale a décidé de voter un budget dédié au renouvellement de son parc d'éclairage public mais cela ne pourra se faire que sur plusieurs années.

### En 2023, l'axe BUREL – CHATEAUBRIANT en travaux

Il fera l'objet d'un renouvellement complet de ses armoires et têtes d'éclairage qui passeront en LED.

Dans le cadre de ce chantier, les luminaires de votre rue seront changés. Interrogés à ce sujet, le gestionnaire de notre parc qui est TERRITOIRE D'ENERGIE 44 a annoncé le planning suivant pour les travaux de rénovation :

Rue de Châteaubriant: Semaine 16, du 17 au 21 avril

Rue Jean Burel : Semaine 17, du 24 au 28 avril

Par ailleurs, dans le cadre du plan d'urgence énergétique, la ville de Saint Nicolas de Redon a décidé d'adapter aux besoins réels les horaires d'allumage de son éclairage.

	1 <sup>er</sup> septembre au 30 avril		1 <sup>er</sup> mai au 31 aout	
	Dimanche au jeudi	Vendredi samedi	Dimanche au jeudi	Vendredi samedi
<b>Axe BUREL / CHATEAUBRIANT</b>	De la tombée du jour à 22h00  De 5h00 au lever du jour	De la tombée du jour à 02h00  De 5h00 au lever du jour	De la tombée du jour à 22h00  De 5h00 au lever du jour	De la tombée du jour à 02h00  De 5h00 au lever du jour
<b>Reste de la Commune</b>			Extinction totale	Extinction totale

Amélioration de l'éclairage public

Réalisé 2022 pour 78 000 euros

Prévus 2023 100 000 euros

## PENSE BÊTE ENVIRONNEMENT: Nouveaux abribacs pour les déchets alimentaires



En avril, REDON Agglomération déploie de nouveaux points d'apport volontaires dédiés aux déchets alimentaires à Saint-Nicolas-de Redon. Libre d'accès, ces « abribacs » sont proposés aux habitants des secteurs où le compostage est plus difficile à pratiquer :

- Avenue Jean Burel, face aux restaurants de la Digue
- Rue d'Ahaut, à l'entrée du parking de la Mairie
- Rue de Tabago



Les déchets alimentaires peuvent y être déposés en vrac ou avec un sac kraft brun : épluchures, denrées périmées, restes de viande et produits laitiers, etc.

Les sacs « biodégradables » en amidon de maïs ne sont en revanche pas acceptés, de même que les os, coquillages ou litières végétales.

Les foyers concernés sont invités à rencontrer les agents de REDON Agglomération lors d'une prochaine permanence afin d'y recevoir un mémo présentant le nouveau service, ainsi qu'un « bioseau ». Cette petite poubelle de cuisine permet de stocker temporairement les déchets alimentaires au domicile avant de les déposer dans les abribacs.

**Permanence**, Rue de Tabago à Saint-Nicolas de Redon  
- 17 avril 2023, entre 17h et 19h  
- 26 avril 2023, entre 12h et 14h

En cas de doute, une foire aux questions est disponible

sur le site de REDON Agglomération : [www.redon-agglomeration.bzh](http://www.redon-agglomeration.bzh)

Le Service de Relation à l'Usager est joignable par mail :

[contact@redon-agglomeration.bzh](mailto:contact@redon-agglomeration.bzh) OU par téléphone le matin uniquement : 02 99 70 34 34 – choix n°1

**ETAPE 1**

REDON Agglomération met à disposition gratuitement une poubelle de cuisine.



**ETAPE 2**

Les déchets alimentaires sont à jeter dans la poubelle de cuisine en suivant les consignes de tri.



**ETAPE 3**

La poubelle de cuisine est à vider au point d'apport dédié à la collecte des déchets alimentaires.



**ETAPE 4**

Les déchets collectés sont valorisés en électricité et en engrais bénéfique pour le territoire.

**QUELQUES CONSEILS À SUIVRE**

- Mettre une feuille de papier journal, un sac kraft ou de l'essuie-tout au fond de la poubelle de cuisine pour absorber les jus.
- Vider la poubelle de cuisine régulièrement au point d'apport, notamment lorsqu'il fait chaud.
- Stocker la poubelle de cuisine dans un placard, couvercle fermé.

## FABRIK A DECLIK

La FabriK à DécliK «Adopte ton territoire» de Saint Nicolas de Redon a eu lieu entre le 21 et 23 février dans l'espace Pierre Etrillard !  
Pendant cette FabriK il y a eu : des échanges, des rencontres avec les autres et avec soi, de l'émotion, des découvertes qui ont permis des décliks.  
De beaux moments de partage pour les 50 jeunes présents.



## UNE UNITÉ MOBILE DE PRÉVENTION EN SANTÉ POUR TOUS SUR LE PAYS DE REDON

Le **MarSOINS** arrive sur l'agglomération de Redon à partir du printemps prochain. C'est un ancien camion de la médecine du travail qui a été réaménagé par un chantier d'insertion et coloré par les enfants du territoire.

**Le MarSOINS** proposera des dépistages gratuits, anonymes, ouverts à tous et sans RDV : dépistage dentaire, auditif, visuel, check-up santé, infos santé sexuelle, bilan nutritionnel, ... Les dépistages effectués et l'orientation qui en découle, permettent d'apporter une réponse adaptée à la situation de chaque personne et ce, dans l'Intérêt Général.

C'est un projet solidaire qui mobilise des professionnels de santé du territoire ainsi que des chauffeurs et accueillants.

**Le MarSOINS** s'installera dans vos villes et villages dans une ambiance familiale, bienveillante, non jugeante pour parler de santé et proposer un service de proximité. C'est un lieu d'échanges, de rencontres, d'informations et d'orientations.

L'association recherche des bénévoles dont des chauffeurs poids-lourds (cf affiche ci-jointe)



## NOUVEAU DANS LE PAYS DE REDON:

Un service unique crée par les professionnels de santé pour améliorer l'accès aux soins

Infirmiers, pharmaciens, médecins membres du CPST s'engagent pour faciliter l'accès aux soins.  
Pour accéder à une consultation non programmée, sollicitez les avec raison si votre situation nécessite de voir un médecin dans les 48 heures: <https://cpts-pays-redon.site-sante.fr/professionnels>

## AGENDA CULTUREL ET SPORTIF

Les évènements ont lieu à l'espace Pierre Étrillard, sauf mention contraire

### AVRIL

**Dimanche 23:** **Fitness BZH**- Convention fitness et conférence, 10h à 18h- Tarif journée : 10€ / Gratuit pour les moins de 12 ans.  
<https://www.helloasso.com/associations/fitness-bzh/evènements/convention-fitness-et-conferences>

### MAI

**Dimanche 07:** **Amicale Laïque**- Vide Grenier- Salle des sports  
**Vendredi 12:** **Réunion publique**- Présentation et échanges autour de la Convention avec la gendarmerie- 18h30

**Jeu 18:** **FCAV**- 2<sup>ème</sup> édition Tournoi féminin « Gwilen'Merch Cup » équipes u13F et u15F. Stade Municipal



### JUIN

**Dimanche 04:** **Le P'tit Opéra**- Opéra "Didon et Énée" de H. Purcell- 17h

**Samedi 10:** 3<sup>ème</sup> édition du **SN TRAIL**- Courses enfants + 8km départ 15h45 - 13km départ 15h15 - 19km départ 14h45 - 28km départ 14h15. Proposé après la course Saturday Night Tavern : Apéro, grillade, concert et soirée DJ

**Samedi 17 :** Fête de l'école de l'Herbinerie

**Dimanche 25:** **Quinsignac Animation Loisirs**- Vide-grenier-Emplacements de 4 mètres gratuits-1€ le mètre supplémentaire-sans réservation, renseignements administratifs à donner le jour même



Ne pas jeter sur la voie publique

L'accueil téléphonique de la Mairie est à votre service au ☎ 02.99.71.13.04

Vous pouvez adresser vos questions ou bien demander un RDV à l'équipe municipale : [contact@saintnicolasderedon.fr](mailto:contact@saintnicolasderedon.fr)

Les infos pratiques de la ville sont disponibles sur le site: <http://www.saintnicolasderedon.fr/>